

Convention de partenariat avec le Groupement pour le Tourisme Fluvial

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n° 11		Bureau	
séance du 25/03/04	favorable	séance du 16/04/04	favorable

Inscription budgétaire	
Budget 2004 Dépenses de fonctionnement Imputation : 6281 95	Montant : 3 000 €

I. Rappel

En 2003, la CAGB a développé un partenariat avec le Groupement pour le Tourisme Fluvial (GTF) formalisé à travers une convention d'objectifs.

Les actions réalisées dans ce cadre par le GTF :

- observatoire du tourisme fluvial : identification des données existantes et recherche de données spécifiques à l'agglomération en terme de fréquentation,
- éclairage sur des projets portés par d'autres territoires, collectivités, privés pouvant intéressés la CAGB (projets d'équipements, d'aménagements, de développement d'activités en lien avec le tourisme fluvial...),
- revue de presse : diffusion d'une revue de presse sur le tourisme fluvial, pour un montant de 3000€.

2. Bilan de la convention 2003 du GTF

L'animatrice du GTF a présenté le bilan de ces actions en commission tourisme le 25 mars 2004.

Plusieurs documents ont été remis : observatoire, recensement et analyse d'expériences, revue de presse.

Ces travaux détaillés et précis ont apporté des éclairages très intéressants à la commission sur l'évolution du tourisme fluvial et matière à réflexion.

Quelques éléments : en terme de fréquentation, par exemple, on dénombre 4479 au total aux passages aux écluses de Deluz, Tarragnoz et Rancenay, avec une augmentation sensible depuis 2000 et de 14,5% par rapport à 2002, en terme de prospective, la complémentarité entre les projets d'aménagement des communes (appontements), de la CAGB (équipements d'accueil structurants), du Conseil Général (véloroute), de VNF (travaux de sécurisation) laisse entrevoir des perspectives de développement touristique évidentes.

3. Perspectives pour le partenariat 2004

La commission souhaite poursuivre ce partenariat avec le GTF sur 2004.

Les missions confiées au GTF sur 2004 sont les suivantes :

- observatoire et analyse de la fréquentation sur le territoire de l'agglomération
- recensement d'actions, d'expériences : aménagement, création d'activités (cabotage, etc.) et retombées en terme de fréquentation,

- réflexion sur des actions de sensibilisation des scolaires, du grand public à la rivière (en lien avec les projets pays d'art et d'histoire, valorisation des espaces naturels, interreg, conduits par la CAGB) et sur des actions d'animation de la voie d'eau pour les années à venir, pour un montant de 3 000€

Les crédits correspondants sont inscrits au budget tourisme 2004.

Mme Presse ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la poursuite du partenariat avec le GTF sur 2004
- valide l'attribution d'une subvention de 3000 € au GTF,
- autorise M. le président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président